



Appel à contributions : La Conférence *Kéba Mbaye*

Les approches africaines au droit international, avec un accent
sur le droit international de droits de l'Homme

Du 5 au 6 décembre 2018

Centre des Droits de l'Homme (Centre for Human Rights), Université de Pretoria



MAKERERE UNIVERSITY



UNIVERSITY
OF
JOHANNESBURG



Strathmore
UNIVERSITY



UNIVERSITEIT VAN PRETORIA
UNIVERSITY OF PRETORIA
YUNIBESITHI YA PRETORIA



Centre for
Human Rights
UNIVERSITY OF PRETORIA

Bref aperçu de la conférence Kéba Mbaye 2018

A la suite de la Table Ronde de deux jours que le Centre des droits de l'Homme (Centre for Human Rights), Université de Pretoria a tenu du 3 au 4 Mai 2017 sous le thème 'Les approches africaines au droit international', une conférence de deux jours sera organisée à Pretoria du **5 au 6 décembre 2018** : '**La Conférence Kéba Mbaye sur les approches africaines au droit international, avec un accent sur le droit international de droits de l'homme**'.

But de la Conférence Kéba Mbaye

Le but de la conférence est de poursuivre les échanges sur les 'approches africaines au droit international (des droits de l'homme)' en s'appuyant sur l'approche TWAIL 'approches tiers-mondistes du droit international (Third-World Approaches to International Law)' mais en le repensant et le 'vernaculisant.'

La conférence abordera entre autres les questions ci-après :

- Qu'est-ce qui est unique sur les approches africaines au droit international ?
- Quelles peuvent en être les caractéristiques ?
- Les organisateurs espèrent que les contributeurs potentiels prennent en considération et interrogent les exemples concrets et études de cas qui reflètent les problèmes liés aux approches africaines au droit international à travers la pratique des États, la recherche scientifique et les enseignements du droit international.

Les contributeurs sont priés de réfléchir spécifiquement sur le droit international des droits de l'Homme

D'autres questions à poser incluent notamment :

- Jusqu'à quel niveau (degré) les 'approches africaines' au droit international ont émergé ?
- Quels sont les exemples pertinents de cette émergence ; et quelles en sont les caractéristiques ? Quels sont les apports de ces exemples et quelles en sont les lacunes ?
- Quels seraient les éléments constitutifs des 'approches africaines au droit international' ?
- Est-il possible, voire désirable de parler des 'approches africaines au droit international' ?
- TWAIL est-il suffisant pour décrire ce qui peut être considéré comme 'approches africaines au droit international' ?

Les contributeurs peuvent s'inspirer du résumé du rapport de la Table Ronde de deux jours ainsi que de la bibliographie indicative se trouvant à la fin de ce document.

Ils sont par ailleurs encouragés à explorer l'histoire du droit international (des droits de l'homme) en insistant sur les exclusions du continent africain, les préjugés et les distorsions dans le récit et l'écriture de ladite histoire. La représentation de l'Afrique dans les sources et méthodologies d'enseignement du droit international pourrait également faire l'objet de contribution.

Appel à contribution

Les organisateurs appellent toute personne désireuse de prendre part et de présenter son article à la conférence d'en soumettre un abstract. Il est prévu qu'un nombre équitable d'articles qui se focalisent sur le droit international général, et le droit international des droits de l'homme en particulier, seront présentés.

- Les contributeurs doivent soumettre un résumé (abstract) de 200 à 300 mots, dans lequel
 - a) ils indiquent les questions de recherche principales ;
 - b) identifient les méthodologies proposées ;
 - c) définissent les résultats attendus (et leurs implications).
- Les papiers seront ensuite retravaillés en vue d'être publiés, soit dans une édition spéciale d'une revue, ou dans un ouvrage collectif.
- Un nombre limité de contributeurs dont les résumés seront acceptés seront pris en charge en vue de prendre part à la conférence.
- Les résumés (abstracts) doivent être envoyés par e-mail à l'adresse foluso.adegalu@up.ac.za en mettant frans.viljoen@up.ac.za en copie du message ;
- Les contributeurs doivent indiquer s'ils auront besoin de l'appui financier pour le voyage et l'hébergement.



Dates importantes

- Les résumés (abstracts) doivent parvenir aux organisateurs au plus tard le **3 août 2018** ;
- Les résumés retenus en vue de l'élaboration et de la présentation de l'article à la conférence seront connus au plus tard le **5 août 2018** ;
- Les papiers rédigés dans le cadre de la conférence doivent nous parvenir au plus tard le **5 Novembre 2018** (soit un mois avant la conférence) afin d'être partagés avec les autres participants à la conférence.

Participants

La conférence est également ouverte aux personnes qui ne présenteront pas d'articles. **Il n'y aura pas de frais d'admission.** Le rafraîchissement (pause-café et repas) sera gratuitement offert à tous les participants. Les participants venant de l'extérieur doivent cependant organiser et prendre en charge leurs logement et transport.

Enregistrement

PRIERE CLIQUER ICI POUR S'ENREGISTRER EN LIGNE AVANT LE 31 OCTOBRE 2018

(Please note: (Prière noter qu'il n'y a pas des frais d'admission. Cependant, les participants qui ne vont pas faire de présentation doivent prendre en charge leurs transport et hébergement).

Résumé de la Table Ronde de 2017 sur les approches africaines au droit international (AADI)

Cet appel à contribution fait suite de l'engagement pris par les participants à la Table Ronde de 2017 de réaliser un projet commun qui puisse aboutir à l'identification d'une 'approche africaine au droit international' (AADI). En plus de maintenir un contact permanent entre eux et de poursuivre les échanges des idées et des informations, les participants ont convenu d'organiser une activité de suivi de la Table Ronde avant fin 2018. Pour ce faire, un comité de dix universités a été mis en place afin de mener à bon port ce processus passionnant. Les universités suivantes sont directement concernées dans l'organisation de la conférence de décembre 2018 : l'Université de Johannesburg (Afrique du Sud), l'Université Makerere (Ouganda), l'Université de Pretoria (Afrique du Sud) et l'Université Strathmore (Kenya). Le réseau initial de collaboration comprend les autres universités ci-après : l'Université de Cape Town (Afrique du Sud), l'Université de Nairobi (Kenya), l'Université du Delta de Niger (Nigeria), l'Université de Pretoria (Afrique du Sud), l'Université de Witwatersrand (Afrique du Sud) et l'Université d'État de New York à Buffalo (États Unis d'Amérique).

Les contributeurs potentiels peuvent s'inspirer du présent résumé du rapport de la Table Ronde de 2017 et de la bibliographie contenue dans les lignes qui suivent :



Quarante universitaires et chercheurs en droit international à travers l'Afrique et la diaspora s'étaient réunis au Centre des droits de l'Homme (Centre for Human Rights), Université de Pretoria, du 3 au 4 Mai 2017 sous le thème : 'approches africaines au droit international'.

Durant la Table Ronde, le concept d'une 'approche africaine' a été débattu, et les participants ont convenu que sa définition ne devrait prendre en compte que les considérations spatiales et les orientations méthodologiques du chercheur. Le concept 'd'approche africaine' ne doit pas être défini sur la base de la race ou de la culture. Professeur Charles Ngwena du Centre des droits de l'Homme (Centre for Human Rights) a, par exemple, trouvé que la définition d'une approche africaine doit être évolutive et permettre des futurs développements. En substance, il existe plusieurs constructions/compréhensions de l'Afrique. Les chercheurs doivent éviter les discours afro-centriques rigides qui ne permettent pas d'alternatives. Il a mentionné qu'une 'culture africaine' n'existe qu'en des termes généraux. Il existe plusieurs cultures, par conséquent plusieurs Afriques. Pour cette raison, Charles Ngwena a suggéré qu'il est productif de concevoir l'Afrique comme un cadre, un espace (plutôt qu'un lieu) où l'expérience est socialement produite.

L'un de participants à la Table Ronde fut le Professeur Makau wa Mutua, de la Faculté de Droit de l'Université de Baffalo, très connu pour ses œuvres critiques. Il est l'un de pionniers du courant de pensée et de réflexion anti-hégémonique sur le droit international connu sous le nom des 'approches tiers-mondistes du droit international (Third-World Approaches to International Law), TWAIL en abrégé. Makau wa Mutua s'était appaisé sur les origines 'africaines' de TWAIL en affirmant que TWAIL offre des nouvelles perspectives aux universitaires qui adoptent une approche critique au droit international. Il a également affirmé que TWAIL est l'espace indiqué pour lancer des discussions et des échanges au sujet des approches africaines au droit international. Professeur Mutua a par ailleurs souligné que l'Afrique est une création du droit international à travers le principe de l'uti possidetis. Le continent a été largement façonné par sa rencontre avec l'Occident. L'Afrique entière a souffert de trois types de traumatismes : l'esclavage, le colonialisme et la guerre froide.

Dans le cadre de cette activité, les étudiants inscrits aux deux programmes de Maîtrise organisés par le Centre des Droits de l'Homme (maîtrise en droits de l'Homme et démocratisation en Afrique et maîtrise en droit international du commerce et des investissements en Afrique) se sont joints aux participants pour les discussions sur l'africanisation et la décolonisation de l'enseignement du droit international. Il s'est révélé que lorsque les deux concepts, 'Africanisation' et 'décolonisation' sont mis ensemble, quelques confusions peuvent surgir : pour certains, 'l'Africanisation' concerne le contenu et les textes employés dans un cursus d'enseignement tandis que 'la décolonisation' suggère de mettre de côté les débris de l'action et de la pensée coloniales. Eu égard à cela, les participants ont identifié deux étapes majeures pour une décolonisation effective de l'enseignement du droit international : a) la stricte référence aux traités et instruments juridiques africains (en excluant les textes juridiques mondiaux et autres instruments) ; et b) faire référence aux universitaires et chercheurs africains en droit international sans recommander un livre spécifique de droit international.

La Table Ronde a également couvert les aspects suivants : la conceptualisation des 'approches africaines' ; les typologies des universitaires africains en droit international ; la justice africaine en Afrique postcoloniale, l'histoire africaine, l'écriture de l'histoire africaine et le droit international ; et TWAIL, la décolonisation et le droit international. Professeur Michelo Hansungule du Centre des droits de l'Homme a fait une présentation sur la justice africaine en Afrique postcoloniale. Dans cette présentation, Professeur Hansungule a souligné que la justice africaine peut jouer un rôle important, essentiellement dans des situations où la justice 'moderne' est en panne au-delà de toute imagination. Humphrey Sipalla a par contre fait une présentation sur 'les histoires africaines, l'écriture de l'histoire et le droit international' alors que Chris Gevers s'est apaisé sur 'TWAIL, la décolonisation et le droit international'.

Bibliographie indicative

A propos de la réclamation d'une place pour l'Afrique dans l'écriture et la conceptualisation de l'histoire du droit international, lire JT Gathii 'A Critical Appraisal of the International Legal Tradition of Taslim Olawale Elias' (2008) 21 *Leiden Journal of International Law* 317

Sur l'analyse critique d'une construction théorique nettement 'occidentale' d'un problème qui a donné lieu au cadre théorique de certains aspects du droit international, lire M Mutua (2008) 'Human rights in Africa: the limited promise of liberalism' (2008) 51 *African Studies Review* 17

En vue de découvrir les contributions cachées de l'Afrique et des Africains au développement du droit international, lire JT Gathii 'Alternative and Critical: Contribution of Research and Scholarship on Developing Countries to International Legal Theory', Symposium Issue Foreword (2000) 41 *Harvard International Law Journal* 263

En vue d'examiner TWAIL comme un cadre théorique approprié d'un problème, lire JT Gathii et al 'TWAIL: A Brief History of Its Origins, Its Decentralized Network, and a Tentative Bibliography' (2011) 3 *Trade Law and Development* 26; Gathii, James, Obiora Okafor, and Antony Anghie 'Africa and TWAIL' (2010) 18 *African Yearbook of International Law Online/Annuaire Africain de droit international Online* 9; Chimni, 'The Past, Present and Future International Law: A Critical Third World Approach', 8 *Melbourne Journal of International Law* (2007) 499

D'autres indications bibliographiques comprennent, entre autres, Elias, T O, & Akinjide, R (eds) (1988) *Africa and the development of international law* Martinus Nijhoff publishers; and Maluwa, T (2004, Janvier). The OAU/African Union and International Law: Mapping New Boundaries or Revising Old Terrain? in *Proceedings of the ASIL Annual Meeting* (Vol. 98, pp. 232-238). Cambridge University Press; Aoki, Keith. "Space invaders: Critical geography, the third world in international law and critical race theory." *Villanova Law Review* 45 (2000): 913; Antony Anghie, *Imperialism, Sovereignty and the Making of International Law* (2005)

Entrez en contact avec les organisateurs

PRIERE CLIQUER ICI POUR S'ENREGISTRER EN LIGNE AVANT LE 31 OCTOBRE 2018

Pour d'amples renseignements au sujet de la conférence, prière contacter :

Mr Foluso Adegalu
Email: foluso.adegalu@up.ac.za
Siteweb: www.chr.up.ac.za

